

Ministère de la Santé et des Sports

La Ministre

Paris, le 25 JUN 2010

CAB 3 – RLJ/FR – Me. A. 10-14599 / D. 10-5539

Monsieur le contrôleur général,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite que vous avez effectuée le 22 septembre 2009 à l'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) du centre hospitalier Lyon-Sud. Vous souhaitiez recueillir mes observations sur certains points relatifs au domaine de la santé et de l'organisation des soins dans cette unité.

En complément des éléments de réponse que vous a apportés le centre hospitalier Lyon-Sud, je vous prie de trouver en annexe jointe une note technique permettant de souligner les évolutions locales attendues et de replacer la situation de cette unité au regard des politiques régionales et nationales mises en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le contrôleur général, l'expression de mes salutations distinguées *et les mères.*



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75921 PARIS CEDEX 19

NOTE TECHNIQUE
à l'attention de M. Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
:- :- :

Votre note insiste sur plusieurs points ayant donné lieu à des observations des contrôleurs à l'occasion de leur visite à l'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) de Lyon : le fonctionnement général de l'UHSI, le livret d'accueil, la réduction des délais d'admission, la cour de promenade, l'accès au téléphone, le droit de visite, l'inscription des termes « médecine pénitentiaire » sur la blouse des personnels.

Votre analyse porte sur ces différents points et appelle de notre part plusieurs observations :

1- Le fonctionnement général de l'UHSI.

Vous soulignez le fonctionnement globalement satisfaisant de l'UHSI.

L'UHSI de Lyon compte 23 lits. Après une montée en charge relativement lente, son activité se situe actuellement dans la moyenne nationale par rapport aux autres UHSI. Elle répond aux besoins d'hospitalisation malgré certains freins dus notamment à la réticence des patients détenus, à la difficulté des transferts pour certaines pathologies, aux situations d'urgence et à l'éloignement. Sur ce dernier point, il a été relevé que les établissements pénitentiaires les plus éloignés n'adressaient les patients qu'exceptionnellement à l'UHSI. Le centre hospitalier Lyon-Sud porte une attention particulière à cette question et examine, avec l'ensemble des unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) rattachées à l'UHSI, les solutions alternatives pouvant être envisagées.

2- Le livret d'accueil.

Vous soulignez l'importance de diffuser le livret d'accueil dès le départ de l'établissement pénitentiaire d'origine.

Le centre hospitalier s'est engagé à réactualiser le livret d'accueil et à en prévoir un nombre suffisant dans les établissements pénitentiaires. Par ailleurs, l'idée d'un questionnaire a été évoquée, afin de vérifier que les patients sont bien informés au préalable des contraintes propres à l'hospitalisation à l'UHSI, comme l'impossibilité de fumer et l'absence de cour de promenade.

3- La réduction des délais d'admission.

Vous recommandez de réduire les délais d'admission et de mieux programmer les départs à l'UHSI.

Les délais entre la décision d'hospitalisation et l'admission effective à l'UHSI sont conditionnés par le type de pathologie et la prise en charge nécessaire. Pour certaines spécialités, en chirurgie notamment, le délai est celui du plateau technique de l'hôpital, et n'est donc pas spécifique aux patients détenus. Lorsqu'il s'agit d'une hospitalisation pour la réalisation d'un bilan, le délai est court, de l'ordre de quelques jours. Le centre hospitalier distingue trois modalités d'accueil : l'hospitalisation en urgence qui est réalisée sans délai, l'hospitalisation programmée pour une consultation ou une intervention chirurgicale, pour laquelle le délai dépend du site hospitalier, l'hospitalisation consécutive à la découverte d'une pathologie, qui est effectuée dans un délai inférieur à une semaine. Cette estimation ne prend toutefois pas en compte les délais liés au transport du patient détenu.

4- La cour de promenade.

Vous déplorez l'absence de cour de promenade et les couloirs surchauffés en été.

La question de la cour de promenade a été tranchée au moment de l'écriture du cahier des charges et de l'élaboration du projet architectural. Pour des raisons de sécurité, les chambres ont été positionnées à l'étage. En conséquence, les bureaux ont été aménagés au rez-de-chaussée et l'accès au patio intérieur interdit. Le centre hospitalier indique qu'une révision de cette organisation entraînerait des travaux de sécurisation et des modifications des accès et des circulations avec des conséquences financières importantes. Une réflexion est menée sur la chaleur des couloirs en été : la possibilité d'occulter les panneaux vitrés de façon sécurisée et efficace pendant la période d'ensoleillement est examinée.

5- L'accès au téléphone.

Vous recommandez de faire en sorte que les patients détenus aient la possibilité de téléphoner.

Le centre hospitalier précise que les téléphones sont en cours d'installation dans toutes les chambres.

6- Le droit de visite.

Vous soulignez l'impossibilité de recevoir des visites en cas de transfert du patient de l'UHSI dans un autre service.

Le centre hospitalier rappelle que le droit de visite des familles s'exerce tant au sein de l'UHSI que dans tout autre service dans lequel le patient est hospitalisé. Cependant, dans ce second cas, la garde statique du patient par les forces de police nécessite un dialogue entre administrations concernées, afin d'organiser les modalités de ce droit de visite. C'est pourquoi, ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission locale de concertation.

7- L'inscription des termes « médecine pénitentiaire » sur la blouse des personnels.

Vous recommandez la disparition des termes « médecine pénitentiaire » sur la blouse des personnels.

La lingerie du centre hospitalier remplacera les termes « médecine pénitentiaire » par ceux de « médecine polyvalente » sur les blouses du personnel.